

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
(« GAZ MÉTRO ») À TRANSCANADA ENERGY LTD. (« TCE »)**

- 1. Référence :** (i) C-TCE-0020, Mémoire de TransCanada Energy Ltd., pages 11 et 12

Préambule :

- (i) C-TCE-0020 Mémoire de TransCanada Energy Ltd., pages 11 et 12

« TCE propose donc que la Régie ordonne au Distributeur :

- (a) *De fonctionnaliser correctement la portion équilibrage du Compte de température en modifiant la pièce Gaz Métro-12, document 1, tel que fournit en réponse la demande 10.2 de la DDR n°1, tant dans le présent dossier tarifaire que pour les prochains dossiers tarifaires;*
- (b) *De corriger la répartition historique des montants du Compte de température pour le dossier tarifaire 2013 en utilisant une répartition tarifaire élaborée en fonction de la réponse à la demande 11.11 de la DDR n°1*
- (c) *De décomposer les montants reliés au Compte de température de la colonne « Autres » des répartitions tarifaires soumis dans le cadre des dossiers tarifaires futures du Distributeur et de répartir ces montants selon leur méthode d'allocation de coût. » (Gaz Métro souligne)*

Demande :

- 1.1** TCE indique avoir tiré ses constats et conclusions des réponses soumises par Gaz Métro aux demandes formulées aux sections 10 et 11 de la DDR n° 1 de TCE. Veuillez préciser ce que TCE entend par « corriger la répartition historique des montants du Compte de température ».